



Lourdes, le 25 avril 2025

**A l'attention des membres du
Bureau Syndical du SIMAJE**

BUREAU SYNDICAL

Madame, Monsieur,

Compte tenu de l'absence de quorum lors de la séance du Bureau Syndical du 24 avril 2025, conformément à l'article L 2127-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Syndical délibérera sur le même ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents :

le vendredi 2 mai 2025 à 9 h 30
en Mairie de LOURDES, 2 rue de l'Hôtel de Ville,
Salle du Conseil Municipal, 65100 Lourdes

Rappel de l'ordre du jour :

DELIBERATIONS

I – PETITE ENFANCE

1 – Convention de mise à disposition de locaux à l'association « La Souris Verte » : avenant n° 2

II – RESSOURCES HUMAINES

2 – Mise à disposition d'agent

3 – Tableau théorique des effectifs permanents 2025

III – SCOLAIRE PERI, EXTRA SCOLAIRE

4 – Accueils de loisirs sans hébergement : service de restauration pendant les vacances d'été 2025

5 – Accueils de loisirs vacances été 2025 : besoin en personnel

IV – SUBVENTION

6 – Modification du plan de financement de la délibération du 18 mars 2025 relative à la réhabilitation de la cuisine centrale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,

Thierry LAVIT